



## Document et politique du programme d'aide financière pour frais de scolarité

Michael's Stores, Inc. (« l'entreprise ») et ses filiales et sociétés affiliées offrent de l'aide financière pour frais de scolarité en vertu de la politique d'aide financière pour frais de scolarité (la « politique ») afin d'encourager les membres d'équipe à obtenir des diplômes et à suivre des programmes de langues pour assurer leur perfectionnement professionnel et personnel. Ce document établit les modalités et les conditions de l'attribution d'une aide financière pour les frais de scolarité admissibles visant l'obtention d'un diplôme de premier, deuxième ou troisième cycle ou pour un programme de langues offert dans un collège, un cégep ou une université reconnu.

### Montant du remboursement

L'entreprise remboursera les frais de scolarité du membre d'équipe, ce qui inclut les frais des cours obligatoires, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par année civile pour les membres d'équipe à temps plein ou à temps partiel.

### Admissibilité

- \* Tout membre d'équipe du Canada ou des États-Unis, qui se classe dans l'une des catégories suivantes en vertu des pratiques administratives normales de l'entreprise et à son entière discrétion :
  - Membres d'équipe à temps plein
  - Membres d'équipe à temps partiel qui ont une moyenne de 4 heures de travail ou plus au cours de la période de 8 semaines la plus récente.
- \* Les membres d'équipe occupant un poste temporaire, contractuel ou saisonnier (selon les pratiques administratives normales de l'entreprise et à son entière discrétion) ne sont pas admissibles, même si cette classification n'est pas reconnue à d'autres fins juridiques.
- \* Les membres d'équipe doivent compléter 500 heures d'emploi avant l'inscription au cours.
- \* Le membre d'équipe doit avoir reçu la note « Répond aux attentes » ou mieux lors de sa dernière évaluation du rendement au moment de l'achèvement du programme et au moment de présenter sa demande de remboursement.

Le membre d'équipe devient inadmissible à l'aide pour les frais de scolarité conformément à la politique si :

- \* Le membre d'équipe reçoit un avertissement officiel avant la fin du programme.
- \* Un avertissement officiel se définit par, sans s'y limiter, un avertissement écrit, un rapport de discussion sur le rendement, un avis d'amélioration requise ou un plan d'amélioration du rendement.



## Cours et programmes admissibles au remboursement

L'entreprise déterminera, à son entière discrétion, si un programme menant à un diplôme ou un programme de langues est admissible à un remboursement.

### Les programmes admissibles à un remboursement incluent :

- Programmes de membre d'équipe, de baccalauréat ou de maîtrise; les cours admissibles incluent tous les cours obligatoires pour l'obtention d'un diplôme approuvé.
- Programmes bilingues.

### Cours et programmes non admissibles au remboursement :

Les cours suivants ne sont pas admissibles à l'aide financière pour frais de scolarité, mais peuvent être admissibles à d'autres programmes. Pour plus de détails, communiquez avec votre directeur ou votre généraliste des RH.

- Séminaires et ateliers professionnels
- Cours requis pour conserver une certification professionnelle
- Colloques (cours ne donnant pas de crédits)
- Examens ou cours de préparation d'entrée à des collèges, cégeps et universités
- Frais d'inscription
- Cours offerts dans des établissements non reconnus
- Manuels scolaires et frais de laboratoire



## Exigences pour le remboursement

Pour faire une demande, vous devez répondre à tous les critères énoncés ci-haut et inclure tous les documents requis. Le formulaire doit être transmis dans les 45 jours suivant la fin du cours. Ce formulaire doit être accompagné de documents concernant le diplôme, d'une liste de tous les cours requis pour terminer le diplôme, des documents concernant les coûts par session ou des coûts par crédit, des notes finales de vos cours, des reçus ou relevés de frais de scolarité payés pour les cours. Le membre d'équipe doit suivre les cours approuvés selon son propre horaire.

La politique d'aide financière pour frais de scolarité peut être trouvée sur le site MIKBenefits.com. La demande d'aide financière pour frais de scolarité peut être trouvée sur l'un des liens ci-dessous ou en suivant les étapes. Après avoir rempli le formulaire, une demande de service sera automatiquement acheminé vers le bon partenaire.

- <https://mikbenefits.com/full-time-benefits/benefit-extras/>
- [Lien de Knowledge Zone](#)

1. Connectez-vous dans Knowledge Zone (<https://michaels.service-now.com>)

**THE MICHAELS COMPANIES**

Michaels | Darice® | DSI | ARTISTREE®

2. Cliquez sur Ressources humaines
3. Cliquez sur Aide financière pour frais de scolarité

Le Service des ressources humaines obtient les autorisations nécessaires, examine la demande et détermine si elle est approuvée.

Le remboursement dépend de la note finale de l'étudiant pour chaque cours. Aucun remboursement ne sera offert pour les cours dont l'évaluation indique seulement s'il a été réussi ou non. Si la note minimale n'est pas atteinte, le paiement ou le remboursement pour les cours suivis sera refusé. Une note numérique peut être acceptée au lieu d'une note sous forme de lettre, à condition que l'entreprise reçoive ce qu'elle considère, à son entière discrétion une garantie suffisante de l'établissement reconnu que la note numérique est équivalente à une note sous forme de lettre.

**Note — Montant remboursable (jusqu'au maximum admissible)**

- A : remboursement à 100 %
- B : remboursement à 100 %
- C : remboursement à 75 %
- D : Aucun remboursement

Le membre d'équipe doit être un employé actif de l'entreprise au moment du remboursement. Si un membre d'équipe est en congé autorisé au moment du remboursement, celui-ci ne sera pas effectué avant que le statut du membre d'équipe soit de nouveau actif.

Le membre d'équipe ne recevra pas de remboursement pour ses frais de scolarité s'il est renvoyé, peu importe la raison, avant d'avoir terminé le programme de cours approuvés. *Un membre d'équipe qui quitte l'entreprise de façon volontaire ou qui est congédié en raison d'une grosse inculpation dans les 12 mois qui suivent la fin du programme de cours devra rembourser la totalité du montant des frais de scolarité à l'entreprise.*

## Détails du programme

Le Programme d'aide financière pour frais de scolarité est financé à partir d'un budget annuel. Les fonds du programme sont distribués selon le principe du premier arrivé, premier servi. Si les fonds du budget sont épuisés, le programme sera annulé pour le reste de l'exercice financier. Si cette situation devait se produire, les demandes qui ont été préapprouvées seront remboursées si tous les autres critères d'admissibilité sont respectés. L'entreprise se réserve le droit de mettre fin à cet avantage ou de refuser une demande pour toute raison que ce soit.

## Paiement et traitement fiscal du remboursement

Les remboursements seront versés dans la devise locale, selon le pays dans lequel le membre d'équipe habite.

Considérations fiscales américaines : Aucune déduction d'impôt ne sera faite sur les remboursements des frais de scolarité effectués dans le cadre du programme, et aucune déduction ne figurera parmi les revenus sur le formulaire W-2 du membre d'équipe. Le

**THE MICHAELS COMPANIES**

Michaels | Darice® | DSI | ARTISTREE®

montant du remboursement des membres d'équipe sera inscrit à la case 72 du formulaire W-2 à des fins de divulgation seulement. Veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal pour plus de renseignements.

Considérations fiscales canadiennes : Aucune déduction d'impôt ne sera faite sur les remboursements des frais de scolarité effectués dans le cadre du programme, et aucune déduction ne figurera parmi les revenus sur le formulaire T4 du membre d'équipe. Veuillez communiquer avec votre conseiller fiscal pour plus de renseignements.

# Processus de demande et de remboursement

<b>Politique et processus de demande</b>
<p>1. La politique d'aide financière pour frais de scolarité peut être trouvée sur le site MIKBenefits.com. La demande d'aide financière pour frais de scolarité peut être trouvée sur l'un des liens ci-dessous ou en suivant les étapes. Après avoir rempli le formulaire, une demande de service sera automatiquement acheminée vers le bon partenaire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="https://mikbenefits.com/full-time-benefits/benefit-extras/">https://mikbenefits.com/full-time-benefits/benefit-extras/</a></li><li>• <a href="#">Lien de Knowledge Zone</a><ol style="list-style-type: none"><li>1. Connectez-vous dans Knowledge Zone (<a href="https://michaels.service-now.com">https://michaels.service-now.com</a>)</li><li>2. Cliquez sur Ressources humaines</li><li>3. Cliquez sur Aide financière pour frais de scolarité</li></ol></li></ul>
<p>2. Le membre d'équipe transmet le formulaire pour l'aide financière pour frais de scolarité, accompagné de documents concernant le diplôme, la liste de tous les cours requis pour terminer le diplôme, les documents concernant les coûts par session ou les coûts par crédit, les notes finales de vos cours, les reçus ou relevés de frais de scolarité payés pour les cours. Le formulaire, incluant la documentation requise, doit être transmis dans les 45 jours suivant la fin du cours.</p>
<p>3. Le Service des ressources humaines examine la demande et détermine si elle est approuvée.</p>
<p>4. Le Service des ressources humaines avise le membre d'équipe de l'approbation de sa demande dans les 14 jours qui suivent la réception de la demande.</p>
<b>Remboursement</b>
<p>5. Le formulaire, incluant la documentation requise, doit être transmis dans les 45 jours suivant la fin du cours.</p>
<p>6. Le Service des ressources humaines examine la demande et traite le remboursement au moyen du service de la paie dans les 45 jours qui suivent la date où la demande de remboursement a été reçue. Le remboursement fera partie du chèque de paie du membre d'équipe.</p>

7. Veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines au 855 432-6453, option 2 si vous avez des questions.

*L'entreprise prévoit que le programme d'aide financière pour frais de scolarité sera continu, mais elle ne garantit pas que le programme se poursuive bel et bien à l'avenir, ni que les conditions du programme demeureront les mêmes. Dans la mesure permise par la loi, Michaels Stores, Inc. se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute partie de ce programme d'aide financière pour frais de scolarité, peu importe la raison.*